

Additif au Rapport de la concertation continue du 14 janvier 2022

Projet de modernisation
de la cimenterie
d'AIRVAULT (79)

Dates de la concertation continue
Du 2 décembre 2021 au 26 janvier 2022

Claude RENOU
Garant désigné par la CNDP

Date de remise du présent additif au rapport,
le 26 janvier 2022



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LA RÉUNION PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2022	3
SON ORGANISATION	3
LES CHIFFRES DE LA REUNION.....	3
DEROULEMENT	3
CE QUE LE GARANT A RETENU.....	4
CONCLUSION.....	4

PRÉAMBULE

Le présent additif complète le rapport final de la concertation continue publié par le garant le 14 janvier, mis en ligne sur le site internet de la CNDP le 18, et sur la plateforme participative "concertation-airvault2025.fr" le 20 janvier 2022.

Le jeudi 20 janvier 2020 une réunion publique en visioconférence s'est tenue.

L'objet de cet additif au rapport final du 14/01/2022 est d'intégrer les nouvelles informations produites lors de cette réunion.

LA RÉUNION PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2022

Avis sur l'organisation

L'organisation et les modalités d'information du public ont été exclusivement portés par le maître d'ouvrage.

Le garant n'en a eu connaissance que le 17/01, à savoir ;

- Une affiche dans les mairies concernées par l'affichage relatif à l'enquête publique ;
- Sur le site internet de la concertation ;
- Au sein de la cimenterie ;
- Un encart presse le jeudi, jour de la réunion publique.

Nous sommes partiellement dans le respect de la réglementation pour les enquêtes publiques. Pour une concertation, cette information est "**à minima**" et ne concerne qu'un public très ciblé.

De plus, l'organisation de la réunion publique en vidéo-conférence laisse à l'écart un grand nombre de personnes¹.

Les chiffres de la réunion

- **27** personnes connectées au total ;
- **4** intervenants (*compris dans les 27*) : M. le directeur de la cimenterie - l'assistant à la maîtrise d'ouvrage - M. le maire d'Airvault et président de la CCAVT² - le garant ;
- **45** minutes de durée de la réunion ;
- **0** question et observation.

Déroulement

1. Ouverture de la réunion à 18h05 par l'assistant maîtrise d'ouvrage, qui présente le principe de fonctionnement de la réunion, notamment les possibilités de prises de paroles. Un diaporama est affiché pour illustrer ses propos (*Cf. le lien d'accès suivant : <http://concertation-airvault2025.fr/wp-content/uploads/2020/09/AIRVAULT-2025-PRESENTATION-REUNION-PUBLIQUE-JANVIER-2022V4.pdf>*)
2. Parole est ensuite donnée au garant. Celui-ci se présente succinctement, rappelle son rôle et sa mission, et informe que compte tenu que cette concertation continue est très courte du fait que l'enquête publique est déjà programmée, son rapport final de la concertation continue a été produit le 14/01, mis à la disposition du public sur le site de la CNDP le 18/01, sur le site de la concertation ce même jour (20/01) et qu'un additif prenant en compte la présente réunion sera ajouté à celui-ci.

¹ Source CREDOC de décembre 2018 : entre un quart et un tiers de la population se trouve en "fracture numérique"

² Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

3. M. le directeur de la cimenterie prend à son tour la parole et à l'aide d'une quinzaine de vues du diaporama indique successivement :
 - Les engagements du maître d'ouvrage,
 - Les modalités d'information et de participation,
 - Les étapes de participation du public et celles de l'instruction du projet,
 - Que Ciments Calcia figure dans la liste des entreprises lauréates du label "FRANCE RELANCE" pour les projets de décarbonation,
 - La désignation de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet,
 - La procédure d'enquête publique,
 - Les étapes qui suivront l'enquête publique.
4. M. le maire prend la parole pour apporter ses commentaires et faire part de sa satisfaction de voir le projet avancer vers sa réalisation. Il détaille ensuite tous les avantages qu'apporteront pour sa commune et pour l'ensemble de l'Airvaudais, la modernisation de la cimenterie.
5. La parole est à nouveau donnée au garant. Malheureusement, des difficultés de connexion ont fait que son intervention a été très courte et qu'il n'a pu conclure comme il l'aurait souhaité.
6. M. le directeur de la cimenterie a conclu et clôturé la réunion à 18h50.

CE QUE LE GARANT A RETENU

Cette réunion "d'information et de participation du public" était uniquement descendante, de promotion du projet et aucunement participative.

Le positif.

Le maître d'ouvrage a, au cours de cette réunion, répondu à la recommandation de la CNDP sur l'intégration paysagère de la tour à cyclone (Cf. vues 9, 10 et 11 du diaporama).

Le moins.

Le maître d'ouvrage maintient qu'il a respecté la réglementation en déposant sa demande d'autorisation environnementale avant le début de la concertation préalable.

CONCLUSION

La concertation continue se termine ce jour.

Le public n'a pu avoir effectivement connaissance du déroulé administratif de la procédure de demande d'autorisation environnementale que le 20 janvier. Soit au cours de la 7^{ème} semaine de la concertation continue.



